

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 937-13**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par le soussigné, directeur général et greffier, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 27 janvier 2014, 20 h, le règlement suivant:

**Règlement 937-13 décrétant les prévisions budgétaires
de l'année 2014, de même que les différents taux de taxes
et tarifs s'y rattachant.**

Le Règlement 937-13 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ A NEW RICHMOND,
Ce 28^e jour de janvier 2014

Stéphane Cyr
Directeur général et greffier